



Projet d'établissement Lycée professionnel Antoine-Laurent de LAVOISIER

Labellisé lycée des métiers du transport et de la logistique

Le projet d'établissement fixe la politique éducative du lycée. Il sert à exprimer la volonté collective d'une communauté particulière et à assurer la cohérence de ses actions avec ses valeurs.

« Rendons chaque élève acteur de sa formation
et de son apprentissage des droits et des devoirs liés à l'exercice de la citoyenneté »

Axe 1 : mieux vivre au lycée

- 1.1 Mettre en œuvre une Education en vue du Développement Durable.
- 1.2 Construire une image positive du lycée.
- 1.3 Soutenir la pratique sportive :

Les activités sportives participent au bien-être et à l'épanouissement personnel de chacun mais aussi à l'appropriation des règles de vie commune. L'association sportive participe activement à construire un climat serein au lycée.

- 1.4 Favoriser les espaces de travail, de rencontre et de détente ;

Les élèves doivent pouvoir trouver des lieux de détente et d'épanouissement personnel qui favorisent l'autonomie, la prise de responsabilité, le travail personnel et collectif.

Axe 2 : améliorer la réussite des élèves

- 2.1 Favoriser le climat collaboratif des classes aidant l'adhésion au groupe, la connaissance mutuelle et la découverte des différents secteurs professionnels.
- 2.2 Approfondir le travail personnel.
- 2.3 Améliorer l'accompagnement individuel.
- 2.4 Enrichir des compétences transversales :
 - diagnostiquer les compétences non acquises et y remédier ;
 - développer les compétences et les valoriser ;
 - évaluer les compétences sociales et civiques ;
 - uniformiser la méthodologie.
- 2.5 Stimuler l'envie d'apprendre, de poursuivre ses études, de se perfectionner et valoriser les réussites.
- 2.6 Renforcer l'attractivité des filières auprès des filles.
- 2.7 Organiser des mises en situations préparatoires aux examens.
- 2.8 Développer l'usage des TUICE et s'inscrire dans les projets d'Espaces Numériques de Travail.
- 2.9 Renforcer les liens avec les acteurs économiques.
- 2.10 Accompagner les élèves vers les études supérieures.

Axe 3 : prévenir et lutter contre le décrochage

3.1 Appréhender la réalité des filières professionnelles du lycée.

Les partenariats permettent de développer les relations avec le monde professionnel et d'enrichir une connaissance et une reconnaissance mutuelles. Le lycée poursuit la réflexion sur la liaison collège/lycée sous ses diverses formes.

3.2 Mieux définir le projet professionnel de l'élève et l'accompagner dans son parcours scolaire, notamment lors de la recherche d'entreprises d'accueil pour les Périodes de Formation en Milieu Professionnel.

3.3 Diversifier et individualiser les parcours de formation.

3.4 Accompagner les publics à besoins particuliers.

3.5 Renforcer le contrôle de la ponctualité.

3.6 Réduire l'absentéisme par l'amélioration du suivi individuel.

3.7 Mettre en place un suivi des évolutions des élèves.

3.8 Donner une meilleure efficacité à la cellule de veille et de prévention.

3.9 Développer les collaborations avec les partenaires extérieurs.

3.10 Assurer une continuité entre le collège et le lycée pour signaler les élèves « décrocheurs » et les actions mises en place.

3.11 Suivre l'intégration des élèves de 3^{ème} Prépa-pro dans le fonctionnement du lycée.

3.12 Réduire les sorties d'élèves sans qualification.

Axe 4 : apprentissage des droits et des devoirs liés à l'exercice de la citoyenneté

4.1 Améliorer la lisibilité des droits et devoirs des élèves.

Chaque jeune se construit avec l'appui des parents, des équipes pédagogiques et éducatives. Une attention particulière est apportée à la construction de l'estime de soi et le dialogue individuel avec l'élève et sa famille permet de donner du sens aux apprentissages et de créer un climat de confiance.

4.2 Encourager initiatives citoyennes, les actions de prévention, d'hygiène et de secourisme.

Toutes les occasions où les jeunes se responsabilisent comme apprentissage de l'autonomie, de la vie citoyenne (exercice des fonctions de délégués de classe, CVL, association sportive, internat, FSE ...) sont à encourager et à valoriser.

4.3 Mettre en valeur le respect sous toutes ses formes.

4.4 Poursuivre les actions de prévention des conduites déviantes.

4.5 Proposer un travail d'information et de réflexion sur l'alimentation.

4.6 Donner à tous la possibilité d'une réflexion indispensable sur les nouvelles technologies (internet, réseaux sociaux, téléphone portable ...).

4.7 Développer les actions en rapport avec la sécurité routière.

Axe 5 : ouverture culturelle

Le projet culturel du lycée a pour objectif d'affermir l'esprit critique de chacun et de participer à l'épanouissement personnel des élèves. Il contribue à l'égalité des chances ainsi qu'à la démocratisation culturelle et offre aux élèves des contextes valorisants.

Le Centre de Documentation et d'Informations est un endroit privilégié de cette ouverture culturelle : lieu de documentation, de recherche, de lecture, de travail, lieu d'exposition et d'échanges.